

Les entreprises mesurent davantage l'efficacité de leurs partenariats écoles/universités (Synergie campus entreprises)

Par **Catherine Buyck**



Brigitte Durand, présidente de Synergie campus entreprises

DR "Alors que nous souhaitons plus de relations 'de fond' avec les écoles, certaines se montrent de plus en plus mercantiles", analyse Brigitte Durand, présidente de l'association **Synergie campus entreprises** - qui compte 28 campus managers de groupes internationaux - et directrice de la promotion des métiers chez Veolia, à l'issue d'un séminaire de cette association les 30 juin et 1er juillet 2014 chez Total, à Bougival (Yvelines). Des "comités partenariaux" tendent à se développer dans les entreprises pour systématiser la mesure de l'efficacité des relations avec les écoles et universités. Brigitte Durand revient aussi sur la réforme de la taxe de l'apprentissage et l'emploi des jeunes diplômés handicapés. Interrogée sur le paysage de l'ESR, elle estime qu'une vision globale n'est "pas toujours facile" mais que les entreprises sont "dans une attente et une écoute positives".

AEF : L'optimisation des événements dans les écoles (interventions des professionnels, forums...) était l'un des thèmes principaux de votre séminaire. Que constatez-vous ?

Brigitte Durand : Les entreprises sont de plus en plus sollicitées par les écoles mais, dans un environnement contraint, on leur demande en interne de qualifier l'efficacité de leurs actions avec ces écoles. C'est ce que montrent un benchmark auprès des 30 entreprises de Synergie campus entreprises et un premier échange avec l'association **Agires développement** (1), réalisés en amont de notre séminaire. Un paradoxe, c'est qu'alors que nous souhaitons plus de relations "de fond" avec les écoles, certaines se montrent de plus en plus mercantiles. Nous avons découvert que certaines entreprises étaient sollicitées pour participer à des jurys d'admission payants. Plus classique, mais de plus en plus challengé dans les entreprises que nous représentons : la participation à une conférence payante à la demande d'un établissement, avec ou sans garantie de

la présence d'un grand nombre d'étudiants, intéressés ou pas. Si la thématique choisie par l'école est importante pour les étudiants, il ne semble pas y avoir de raison pour que cela soit payant. Aux entreprises de trouver les intervenants les plus qualifiés. Le temps passé par nos collaborateurs ne paraît pas correctement valorisé...

AEF : Quelles conclusions pratiques en tirez-vous ?

Brigitte Durand : Plusieurs tendances se dégagent sur la ligne de conduite avec les écoles et universités : éviter le "stop and go" dans nos actions, recentrer nos actions sur les "fondamentaux" (la situation locale, l'activité de l'entreprise et son quotidien...), systématiser la mesure d'efficacité de nos partenariats... L'idée n'est pas de casser ce qui existe, mais de lever certains freins. Par exemple, la démultiplication des "mini-forums" dans les écoles n'est-elle pas trop consommatrice d'énergie ? Les forums virtuels sont-ils économiques ou chronophages ? Dans cette logique de meilleure utilisation de nos moyens et de relations de fond avec les écoles, pourquoi ne pas envisager, comme cela se fait sur des salons d'entreprises, un bilan chiffré de ces forums : combien d'étudiants y ont participé dans chaque année du cursus ? Combien d'entreprises étaient présentes ? etc.

AEF : En interne, comment allez-vous mesurer l'efficacité de vos partenariats ?

Brigitte Durand : Les comités partenariaux tendent à se développer dans nos entreprises. C'est notamment le cas chez Veolia, où un tel comité devrait voir prochainement le jour afin de veiller à ce que des objectifs soient identifiés dans chacun et que leurs niveaux d'avancement soient mesurés régulièrement, ceci non seulement concernant le sourcing, mais en prenant aussi en compte les ponts avec la recherche et avec la formation. Devraient y participer des représentants de la formation, du recrutement, de la recherche et de l'innovation... De manière générale, mieux valoriser les partenariats peut conduire à se réinterroger sur les pratiques et doit s'inscrire dans une logique de gagnant-gagnant.

AEF : Les interventions de collaborateurs d'entreprises dans les écoles sont-elles aujourd'hui bien organisées ?

Brigitte Durand : Le sujet est encore rarement structuré dans les entreprises et dans les écoles, peu valorisé également. Par conséquent, on constate une opacité en interne : qui intervient dans quelles formations, sous quelles formes, sur quel temps... Tout cela n'est pas suffisamment défini. Côté écoles, on se "repass" par le bouche-à-oreille les coordonnées de tel ou tel intervenant, alors qu'une démarche plus structurée permettrait de trouver des profils mieux adaptés à chaque situation.

AEF : Les entreprises devraient-elles être aussi mieux associées à la conception des formations ?

Brigitte Durand : Nous appelons de nos vœux une plus grande présence des entreprises dans la conception des formations. Cela permettrait notamment de faire remonter d'éventuels ajustements nécessaires dans la formation des jeunes diplômés, ou des divergences entre la pratique de nos métiers et la formation des jeunes diplômés. Dans le même temps, nous sommes conscients que nous ne pouvons pas non plus nous démultiplier à l'infini, alors que beaucoup d'opportunités existent déjà dans ce domaine.

AEF : Que pensez-vous de la réforme de la taxe d'apprentissage ?

Brigitte Durand : L'évolution des règles sur la taxe d'apprentissage impacte le choix des actions que les entreprises peuvent financer. La majorité déplorent l'impact de cette réforme sur leur contribution au financement des écoles et estiment qu'il y a un risque pour le financement des formations en alternance dans le supérieur. Mais cela revêt des réalités très différentes pour les unes et les autres. Par ailleurs, nous réfléchissons à produire un "kit de communication" pour faire

de la pédagogie auprès de nos managers, qui souvent nous demandent d'accompagner telle ou telle école.

AEF : Quelles sont vos pistes d'actions pour l'emploi des jeunes diplômés handicapés ?

Brigitte Durand : Pour schématiser, les "missions handicap" dans les entreprises sont proches des référents "handicap" des écoles et universités, tandis que les services de campus management le sont des services de relations entreprises de ces écoles et universités. Dans nos entreprises, nous souhaitons favoriser la mise en relation de nos "missions handicap" et des campus managers. Nous allons aussi développer notre partenariat avec Hanploi sur l'emploi des jeunes diplômés handicapés. En particulier, nous allons créer un groupe de travail pour répondre aux questions posées dans le cadre du réseau social professionnel, **Udiversal**, lancé par Hanploi (2).

AEF : Quels autres points avez-vous abordé lors du séminaire ?

Brigitte Durand : Nous avons validé l'idée de faire une présentation commune à destination des étudiants souhaitant s'orienter vers les métiers du "numérique", utilisés de façon très différente par les SI, les RH, le conseil... Nous avons expérimenté cette démarche en 2013-2014 avec les métiers commerciaux, car les besoins sont grands et divers selon les entreprises et que ces métiers ne sont pas correctement valorisés. Autre point évoqué lors de notre séminaire : l'optimisation des taux de transformation des alternances, stages et VIE en emploi.

AEF : Comment voyez-vous les regroupements d'établissements d'enseignement supérieur ? Les nomenclatures de diplômes qui réduisent le nombre d'intitulés de licences et masters ?

Brigitte Durand : Il n'est pas toujours facile d'avoir une vision globale : on arrivait enfin à cerner les PRES, voilà maintenant que d'autres regroupements voient le jour. Mais nous sommes dans une attente et une écoute positives. Une interrogation toutefois : la régionalisation de l'enseignement supérieur est-elle compatible avec le fait que nos entreprises recherchent des diplômés à l'échelle nationale, voire internationale, avec mobilités géographiques ? Pour nos entreprises, l'ancrage régional ne semble pas le plus pertinent... Quant à la réduction des intitulés de licences et de masters, elle est positive. Depuis longtemps, nous appelions de nos vœux une plus grande lisibilité des diplômes, de master en particulier. Nous approuvons aussi le plus grand contrôle qui sera fait sur l'offre globale des formations. Hormis certains cas, est-il en effet normal que des formations puissent ouvrir simplement parce qu'un enseignant-chercheur l'a décidé, sans tenir compte de l'efficacité économique de la formation ? Si l'insertion professionnelle est la responsabilité des entreprises, elle est aussi celle des universitaires.

(1) Agires développement, qui regroupe 80 écoles et universités en France, est habilité comme collecteur national et interprofessionnel de la taxe d'apprentissage.

(2) Hanploi se présente comme un "le site de recrutement réussi des personnes handicapées". Udiversal, son réseau social professionnel de la diversité", a été lancé fin 2013.